



**Mairie de l'Île Bouchard**

**Arrêté**  
**Portant permis de stationnement**  
**Pour déménagement**

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande de Madame VERGNE-Boivin Emmanuelle domiciliée au 32 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard en date du 24 mai 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 32 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le vendredi 28 juillet 2023 de 08 heures à 18 heures, Madame VERGNE-BOIVIN Emmanuelle demeurant au 32 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard est autorisée à procéder à un déménagement au 32 rue Gambetta 37220 à l'île Bouchard.

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de deux places de stationnement devant le 19 rue Gambetta en face du 32 rue Gambetta ;

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

**Article 4** : Madame VERGNE-BOIVIN Emmanuelle occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5** : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 31 mai 2023

Arrêté n° 2023-05-94	
PUBLIÉ LE	31/05/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU